

AVIS DE PUBLICITÉ
2026/STMA/009

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE

DIRECTION TERRITORIALE DU NORD EST - COMMUNE D'AMBLY SUR MEUSE (55300)

Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial (COT)

La Direction territoriale Nord-Est de Voies navigables de France (VNF) à Nancy a reçu une manifestation spontanée d'intérêt pour l'exploitation de terrains agricoles à usage de pâture.

Le site à valoriser se trouve à AMBLY SUR MEUSE (55300) : Parcelle AE 52 ; PK 223,598 – surface occupée et utile à la pâture = 2.92 ha.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation spontanée d'intérêt, afin de vérifier si des intérêts concurrents sur le site en question souhaitent se manifester, le cas échéant selon les conditions définies au présent avis. Si aucun autre candidat ne se manifeste, une convention d'occupation temporaire pourra alors être délivrée à ce porteur de projet.

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur agricole pour pâture.

Publié le	05/10/2026
Durée de mise en ligne à compter de la publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	06/11/2026
Objet de l'occupation	Parcelle de terrain agricole de 29 245 m ² à usage de pacage de troupeaux d'ovins et de prairie naturelle pour fauchage (2.91 HA).
LIEU : Commune Adresse Ref Cadastres et Pk	AMBLY SUR MEUSE (55300) Parcelle AE 52 PK 223,598/ Canal de la Meuse/ Rive gauche ID Observado : 18069
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Terrain agricole à usage économique : prairie – pacage – pâturage - foin
Emplacement	Cf. plan de situation
Restrictions	L'occupant appliquera les méthodes respectueuses de l'environnement
Type d'autorisation	Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public Fluvial
Conditions financières générales	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.  BO119 du 29 décembre 2025 décision modificative.pdf
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	01.01.2027
Durée de la COT/AOT	Durée maximum de 9 ans sans tacite reconduction
Critères de sélection	Les critères sont considérés en fonction de : -- Du montant de la redevance proposée -- De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité de prise en considération des contraintes techniques)

	-- De la nature et du montant des investissements -- De la solidité du projet
Négociation	Oui dans la limite basse de la tarification VNF & correspondant à la valeur locative des terres agricoles de Meurthe et Moselle
Pièces à fournir	- Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial - Fiche client renseignée - Statuts et Kbis (si société) - Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire(s) de l'acte - Attestation d'assurance - Justificatif de domicile de moins de 3 mois - Business Plan avec projet et descriptif de l'activité envisagée - Offre de prix : PDF BO119 du 29 décembre 2025 décision modificative.pdf
Dépôt des candidatures – Modalités de transmission	La demande est à rédiger en français et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse : • Par voie électronique à : ap-ami.dtne@vnf.fr • <u>Ou</u> par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse : Service Territorial MEUSE ARDENNES Gestion du domaine public fluvial 2 avenue de Montcy Notre Dame 08000 CHARLEVILLE MÉZIÈRES <u>En indiquant sur l'enveloppe</u> : NE PAS OUVRIR ainsi que le n° de l'avis de publicité concerné et sur votre courrier en objet.
Service sur place à contacter pour renseignement	Voies navigables de France - ST Meuse-Ardennes Tél : 03.24.33.20.48 Mail : uti.meuse-ardenne@vnf.fr

PLAN DE SITUATION

